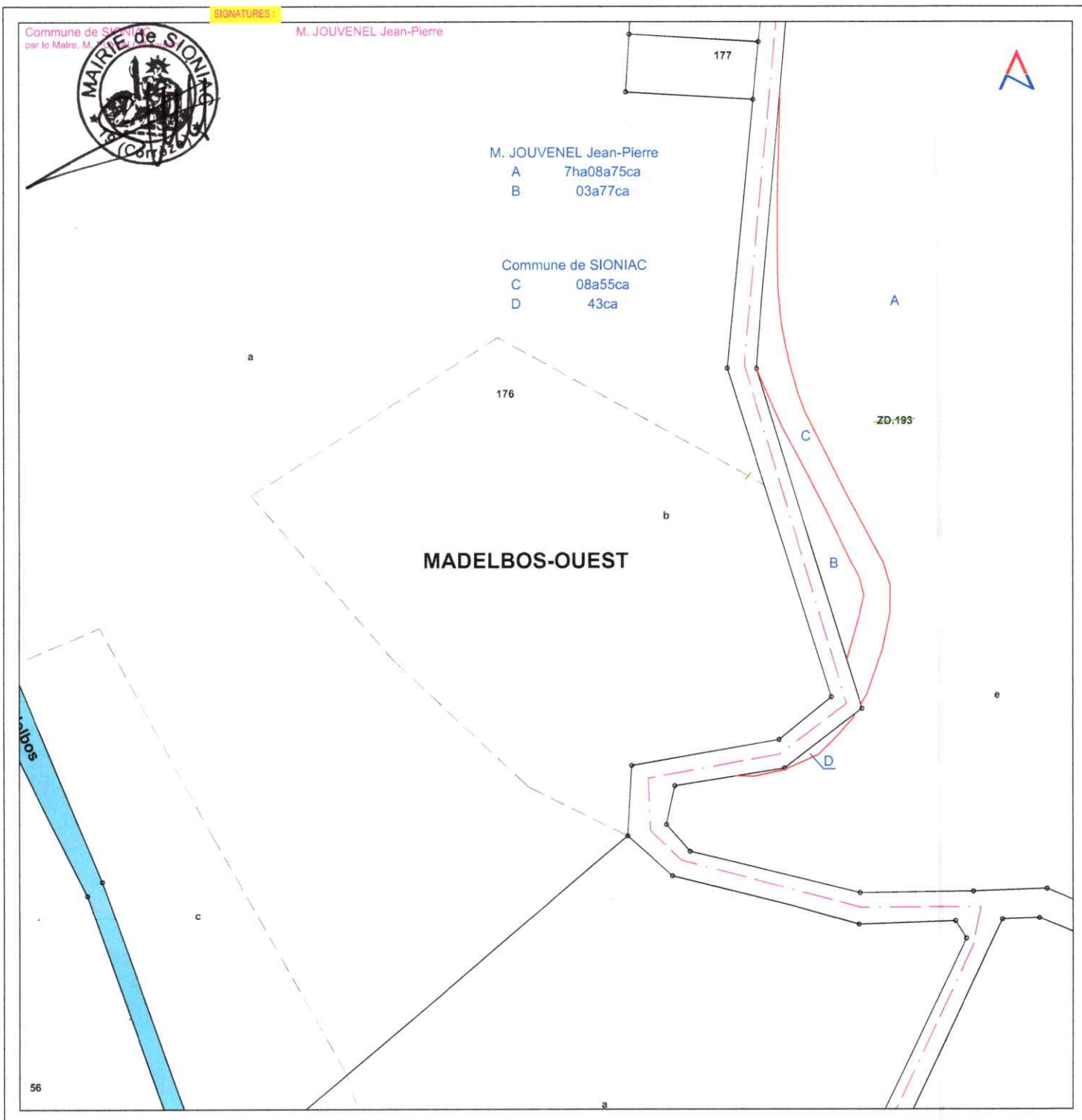


Commune : 019260 Sioniac	MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL ----- D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP) -----	Cachet du rédacteur du document :
Numéro d'ordre du document d'arpentage : Document vérifié et numéroté le A Par	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955) Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : PLAN JOINT.....effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le par M géomètre à Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463. A ..SIONIAC..... , le 04/12/2024.....	Document dressé par ..Olivier CLAVEIROLE..G.E..... à ..ARGENTAT SUR DORDOGNE Date ..09/12/2024..... Signature :
Section : ZD Feuille(s) : 01 Qualité du plan : P5 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/1000 Date de l'édition : 01/02/2008		

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

d24.0050-3



Commune :
SIONIAC (260)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 223C

Document vérifié et numéroté le 20/01/2025
A Brive la Gaillarde
Par LANNES Thierry
Géomètre
Signé

POLE TOPO. DE GEST. CADASTRALE
C.F.I.P. BRIVE LA GAILLARDE
50 boulevard Gontran Royer

19100 BRIVE LA GAILLARDE
Téléphone : 05.55.18.35.16

sdif19.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la remise 6463.

A , le

Section : ZC
Feuille(s) :
Qualité du plan :

Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/1500
Date de l'édition : 20/01/2025
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé

Par CLAVEIROLE OLIVIER (2)

Réf. : dossier d24.0050.4

Le 09/12/2024

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.).
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc.).

